

Noyade à Kango

Sidi El Bechir, Mauritanien, périt dans les eaux troubles de la Bokoué

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

D'après les premiers résultats de l'investigation diligentée par les gendarmes de la brigade routière de Kango, Sidi El Bechir serait mort par noyade. En effet, le baigneur aurait mal apprécié la marée, qui était très haute à un endroit jugé de surcroît à risque.

LE corps sans vie de Sidi El Bechir, Mauritanien âgé de 29 ans, gérant de profession, a été retrouvé flottant sur les eaux de la rivière Bokoué, le dimanche 12 juillet 2015, aux alentours

de 16 heures. Les premières impressions des éléments de la brigade routière de Kango renvoient à une noyade, se basant sur les indices visibles sur le site de la baignade. D'après le rapport d'enquête, le vendredi 10 juillet dernier, vers 16 heures, Sidi El Bechir rallie le beach jouxtant la scierie des Chinois pour y prendre un bain. Mais l'endroit est réputé à risque, depuis que des travaux y ont été effectués pour que les barges et autres bateaux accostent en toute facilité. "Le jeune homme a certainement mal apprécié la marée, car le moment n'était pas favorable pour une baignade",



Photo : SCOM

La partie de la rivière Bokoué où le corps du jeune homme a été retrouvé.

renseigne le directeur des enquêtes. Alertés par les frères de la victime aux environs de 17 heures, les agents enquê-

teurs dépêchés sur les lieux ne trouvent qu'un morceau de savon et une serviette posés en bordure du fleuve. Au regard de ces

premiers indices, ils concluent à une noyade. Celle-ci est-elle d'origine accidentelle ou bien Sidi El Bechir aurait été victime d'une conspiration ? Telles sont les deux principales questions auxquelles les pandores devaient apporter rapidement des réponses. Mais de fil en aiguille, les Officiers de police judiciaire (OPJ) finissent par s'en tenir au premier constat, selon lequel le Mauritanien se serait tout simplement noyé, vu la dangerosité du lieu de la baignade. "En principe, lorsque quelqu'un est victime d'une noyade naturelle, le corps remonte à la

surface en moyenne dans les deux jours qui suivent", fait savoir l'enquêteur en chef. L'hypothèse est vérifiable au détail près, car il s'est écoulé exactement deux jours entre l'heure de la noyade et la découverte du corps. Dans le cadre des recherches, deux équipes ont été déployées aussi bien en amont qu'en aval de la rivière Bokoué. C'est en aval que le corps sera découvert, dimanche dernier, encastré dans de la mangrove. La dépouille de Sidi El Bechir a été inhumée le même jour, conformément aux préceptes de la religion musulmane.

Vol aggravé à Makokou

Achille Man Obiang, l'homme aux huit mandats de dépôt !

SCOM
Libreville/Gabon

Le bureau du directeur de la SEEG, le tribunal de première instance de Makokou, les magasins Inter-Gros et Ckdo et la Direction provinciale d'académie font partie des établissements visités par le jeune homme entre novembre 2014 et juin 2015.

ACHILLE Man Obiang, alias B. K. Lechat, Gabonais âgé de 18 ans, sans emploi, vient d'être confondu par les autorités judiciaires de Makokou, pour des méfaits qu'il est soupçonné d'avoir commis entre novembre 2014 et juin 2015. En effet, il est reproché à ce jeune homme placé sous mandat de dépôt, le vendredi 10 juillet dernier, d'avoir perpétré des vols dans une di-

zaine d'administrations et autres structures commerciales. L'enquête diligentée par l'antenne de la Police d'investigation judiciaire (PJ) de Makokou indique que le premier cambriolage perpétré par le mis en cause, a eu lieu au bureau du directeur de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). Après s'être frayé un chemin par la toiture, malgré la présence du gardien, le jeune homme, dont l'objectif premier est de trouver de l'argent, dérobe un ordinateur portable, un disque dur et plusieurs autres gadgets. Le tribunal de première instance de Makokou est le deuxième endroit à être visité par le jeune délinquant. Dans le bureau du procureur, qu'il rallie ensuite par le même procédé, Achille Man Obiang enlève un ordinateur portable, un



Photo : DR

Le présumé voleur tenant un chamumeau, l'un de ses "outils de travail".

téléphone satellitaire et d'autres objets. Toujours à la recherche d'espèces sonnantes et trébuchantes, le présumé voleur accède par le plafond au secrétariat du procureur. Il laisse tout sens dessus dessous derrière lui. L'acte trois du petit caïd est le vol perpétré dans les magasins Inter-Gros et

Ckdo, qui ne sont séparés que par un mur mitoyen. Il se sert d'une échelle pour pénétrer dans la première structure commerciale. Et pour se frayer un chemin, il se sert d'un chalumeau. A partir du mur mitoyen, il va aussi accéder aux locaux du magasin Ckdo. Mais à défaut d'argent, le jeune homme se contentera de

marchandises diverses. L'école communale n'a pas échappé aux plans de sieur Obiang, qui y extrait deux ordinateurs fixes. La même moisson est récoltée au niveau de la Direction provinciale d'académie de Makokou, très exactement au secrétariat du directeur administratif et financier (DAF). Cette fois-ci d'ailleurs, le filou en ressort avec les poches pleines d'argent. C'est aussi à l'aide de son chalumeau que "Lechat" parvient à entrer dans les locaux du magasin Takam. Un ordinateur portable, 300 000 francs et d'autres effets y sont emportés. Le même mode opératoire est mis à exécution par Achille Man Obiang dans un autre magasin du quartier Mbolo, d'où il ressort avec des produits et de l'argent liquide. Le bâtiment du gouvernorat, qui

abrite différentes administrations publiques, n'est pas en reste. Au bureau du secrétaire général de préfecture, le visiteur dérobe un poste de radio, un dictionnaire et d'autres objets. A la fonction publique, il s'empare également d'un ordinateur fixe. Alors que le service des Affaires sociales se verra dépouiller d'une imprimante et d'une importante somme d'argent. Achille Man Obiang réussit ainsi à exploiter d'engranger huit mandats de dépôt. Rien que ça ! Son interpellation est intervenue le mercredi 8 juillet dernier. Le présumé malfrat croupe actuellement à la prison centrale de la localité, en attendant sa comparution devant les magistrats qui, le moins que l'on puisse dire, est qu'ils ne manqueront pas de la matière

Incendie criminel à Mouila

Un véhicule réduit en cendres en pleine nuit

FN
Mouila/Gabon

Des inconnus non encore identifiés auraient, au beau milieu de la nuit, mis le feu à un véhicule en stationnement devant le logement de son propriétaire. Le maître des lieux étant en déplacement, c'est son épouse qui a donné l'alerte, ameutant le voisinage.

UN incendie donné comme d'origine criminelle, a réduit en cendres un véhicule de marque Mitsubishi Pajero court châssis, immatriculé 1832 G4B appartenant à M. John Pendi Longa, employé au service provincial de la concurrence et de la



Photo : FN

Voici ce qui reste du véhicule incendié.

consommation de la Ngounié. Selon les premières déclarations de l'intéressé, l'incident a eu lieu dans la nuit du 2 au 3 juillet dernier, à 1 heure du matin, alors qu'il était en déplacement à Lé-

bamba pour des raisons de deuil. Il affirme que des individus non identifiés ont mis le feu à l'intérieur de la voiture en stationnement devant son domicile, situé au quartier Bavanga, dans le deuxième arrondissement



Photo : FN

L'intérieur complètement consumé par les flammes.

de la commune de Mouila. John Pendi raconte que cette nuit-là, l'aîné de ses enfants, à travers sa chambre située à proximité de l'endroit où le véhicule était stationné, est réveillé par une grosse lueur incandescente. En lor-

gnant d'un peu plus près, Il se rend compte que l'habacle de la voiture de son père est envahi par les flammes. Son premier réflexe, poursuit-il, est d'alerter sa mère avant d'ameuter le voisinage et le quartier pour leur venir

en aide. C'est d'ailleurs avec promptitude que des bras valides vont s'organiser pour tenter de circonscrire le feu. Malheureusement, celui-ci a déjà complètement dévasté l'intérieur du véhicule. Les volontaires venus au secours réussiront néanmoins à sauver le moteur du brasier. On signale que des restes de bougies ont été retrouvés sur le lieu de l'incendie, ce qui alimente de plus en plus le soupçon d'un acte délictueux. Il faudrait cependant attendre les conclusions de l'enquête de la police d'investigation judiciaire (PJ) et de l'antenne provinciale de la section recherche de la Ngounié, pour éventuellement connaître la vérité sur cette affaire.